

**Province de Québec**  
**Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase**  
**Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 avril 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire  
Madame Marjolaine Dubé D'Astous  
**Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20**  
Monsieur Martin Carrier  
Madame Chantal Gendron  
Madame Johanne Caron  
**Monsieur Mario Gendron prend place à 19 h 55**

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**  
**Résolution 54-17**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

**Lecture de l'ordre du jour, adoption**  
**Résolution 55-17**

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement.

Adoptée

**Procès-verbal, adoption**  
**Résolution 56-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

**Période réservée à l'assistance**

Un résident du Rang 9 Est demande aux membres du conseil d'effectuer des réparations concernant des creux importants qui se sont formés à certains endroits et de faire un canal en haut de la grande côte pour éviter que l'eau mine le chemin.

**Coffre prêt à jouer Wixx**  
**Résolution 57-17**

Madame D'Astous dépose l'inventaire du coffre prêt à jouer Wixx préparé par l'enseignante responsable de l'école. Après vérification de la liste, il y a des articles manquants et d'autres abimés.

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité alloue un budget de 150 \$ pour remplacer le matériel et aviser la population qu'il est important que le matériel qui se trouve dans le coffre doive rester là pour que tout le monde puisse l'utiliser.

Adoptée

**Association Sportive de Saint-Damase**  
**Programme Plaisirs d'hiver 2017**  
**Résolution 58-17**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité verse le montant de 150 \$ reçu de l'URLS Bas-Saint-Laurent à l'Association Sportive de Saint-Damase dans le cadre du programme Plaisirs d'hiver.

Adoptée

**Aide financière du Fonds de développement des territoires**

**Entente de développement local**  
**Résolution 59-17**

Il est proposé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité verse à la Corporation de Développement et d'Urbanisme le montant de 2500 \$ remis par la MRC de La Matapédia dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia selon le protocole d'entente. Ce montant représente le dernier 50 % de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique pour l'année 2016.

Adoptée

**Proposition pour la bourse de la persévérance scolaire**  
**Résolution 60-17**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition de l'école de St-Damase pour la répartition de la bourse de 400 \$ remis par la municipalité pour la persévérance scolaire.

- Excellence primaire pour chaque année : 4 X 30 \$
- Bourse sportive (avec l'équipe de Basket ball ) : camp d'entraînement à Amqui de 120 \$
- Assiduité par classe : 2 X 20 \$
- Élève de l'année de chaque classe ( voté par les jeunes parmi les élèves méritants de chaque mois) 2 X 20 \$
- Élève persévérance et/ou amélioration par année : 4 X 20 \$

Adoptée

**Paiement des remises fédérales et provinciales**  
**AccèsD Desjardins**  
**Résolution 61-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité autorise Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les transactions suivantes :

- **Receveur général-remises fédérales**
- **Revenu Québec-remises provinciales**

Sur le portail AccèsD Desjardins avec une seule signature.

Adoptée

**Avis de motion**

**Règlement modifiant le Règlement des permis et des certificats numéro 215**

**Avis de motion** est donné par Monsieur Martin Carrier, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 215 de manière à autoriser l'inspecteur en bâtiments de la municipalité à entreprendre des poursuites pénales et conséquemment à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances.

**Monsieur Mario Gendron prend place à 19 h 55 à la table du conseil municipal.**

**Appui à la demande de Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. auprès de la CPTAQ**  
**Résolution 62-17**

**Considérant que** Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. demande une autorisation pour la continuité du dossier # 401111 à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture soit l'exploitation d'une sablière-gravière :

**Considérant que** le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 4 695 331, 4 695 333 et 4 695 334 du cadastre du Québec ;

**Considérant que** la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;

**Considérant que** l'octroi d'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de ce secteur de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité recommande à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc..

Adoptée

**Mandat au Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia**  
**Appel d'offres public-ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest**  
**Lancement de l'appel d'offres**  
**Résolution 63-17**

**Attendu que** la municipalité par sa résolution 118-16 avait mandaté le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer la préparation des plans et devis du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest ;

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité :

- 1) Procède au lancement de l'appel d'offres public relatif à la reconstruction du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest ;
- 2) Autorise le Service du génie municipal à préparer les documents d'appel d'offres et à les publier au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) ;
- 3) Autorise Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre l'avis d'appel d'offres dans un journal local lorsqu'il sera disponible ;

**Mandat au Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia**  
**Appel d'offres public-pavage avenue du Centenaire**  
**Résolution 64-17**

**Attendu que** la municipalité par sa résolution 258-16 avait accepté le relevé et les coûts estimés par le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour la décohésion et pavage sur un tronçon de l'avenue du Centenaire ;

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité :

- 1) Procède au lancement de l'appel d'offres public concernant le pavage de l'avenue du Centenaire ;
- 2) Autorise le Service du génie municipal à préparer les documents d'appel d'offres et à les publier au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) ;
- 3) Autorise Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre l'avis d'appel d'offres dans un journal local ;

Cette résolution entérine l'accord donné par courriel le 16 mars 2017 à monsieur Samuel Côté, technicien en génie civil pour la préparation des plans et devis.

Considérant l'urgence de partir en appel d'offres dû à un grand nombre de projets sur le territoire matapédien un accord verbal a ainsi été donné au Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour l'envoi de l'appel d'offres.

**Mandat au Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia**  
**Programme AIRRL**  
**Résolution 65-17**

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement de mandater le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la surveillance de chantier ainsi que la coordination du contrôle des matériaux par un laboratoire externe en lien avec les travaux dans le cadre du Programme AIRRL suivant :

- Rechargement du 7<sup>e</sup> Rang Est
  - Installation de glissières de sécurité sur une partie du 6<sup>e</sup> Rang Ouest
- Adoptée

#### **Achat de terrain de Monsieur Guillaume D'Astous** **Résolution 66-17**

**Attendu que** la municipalité a mandaté par la résolution 54-16 le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour faire l'évaluation de la qualité structurale du ponceau du rang 6 Ouest ;

**Attendu que** cette évaluation a été réalisée et qu'un rapport a été émis à la municipalité le 6 juin 2017 par monsieur Marc Bélanger, ingénieur ;

**Attendu que** suite aux recommandations émises par l'ingénieur, la municipalité doit procéder au remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest et devra acquérir du terrain des propriétaires concernés ;

**Pour tous ces motifs**, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité achète de Monsieur Guillaume D'Astous, une partie de terrain pour la somme de 2 250 \$ à savoir :

- Superficie de 425,62 m<sup>2</sup> au Nord, lot : 5 422 623, cadastre du Québec
- Superficie de 283,76 m<sup>2</sup> au Sud, lot : 5 252 188, cadastre du Québec

Pour une superficie totale de 709,38 m<sup>2</sup>. Madame la directrice générale est autorisée à préparer une entente entre les deux parties indiquant les modalités.

Adoptée

#### **Dépôt et adoption du rapport financier 2016** **Résolution 67-17**

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016 (176,1 CM). Le maire, Monsieur Jean-Marc Dumont fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu à l'unanimité de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 (966 CM).

Adoptée

**Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20 à la table du conseil municipal.**

#### **MAMOT-programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)** **Attestation des travaux** **Résolution 68-17**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 105 571 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

**ATTENDU QUE** suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron, il est unanimement résolu d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 81 334 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur

des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

**Suivi et mandat**

**Chemin d'hiver**

**Résolution 69-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité autorise Monsieur Ghislain Caron à faire nettoyer les fossés dans les rangs par Les Entreprises A. D. Landry inc. avec leur excavatrice si nécessaire.

Adoptée

**Employé Laurent Michaud**

**Résolution 70-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que l'emploi de Monsieur Michaud se termine vers le 22 avril 2017 ou avant tout dépend de la température et des travaux à réaliser. Une vérification sera faite auprès de Monsieur Ghislain Caron pour voir avec lui les besoins.

Adoptée

**Correspondance**

**Adhésion 2017-2018**

**URLS Bas-Saint-Laurent**

**Résolution 71-17**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité adhère à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2017-2018. Le coût d'adhésion est de 75 \$.

Adoptée

**Offre de service pour structure en toile**

**Résolution 72-17**

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité accepte l'offre de service préparé par Les Toiles du Bas-St-Laurent au montant de 495 \$ plus taxes applicables. Cette offre comprend :

- Le démontage de la structure en toile entre le 15 avril et le 10 mai environ lorsqu'il y a absence complète de glace autour de la structure
- L'installation de la structure en toile du 10 octobre à la fin de novembre.

**Le client s'engage à respecter :**

- La date programmée selon l'ordre de rangement dans les entrepôts et le passage dans le secteur. Sinon prévoir des frais additionnels.
- L'emplacement dégagé de neige et libéré de tous objets qui ont été entreposés dans la structure.

Adoptée

**Bris bac de récupération**

**Résolution 73-17**

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité remplace le bac bleu de la résidence situé au 480 Rte 297 Nord brisé par l'équipement de déneigement de la municipalité.

Adoptée

**Comptes du mois**

**Résolution 74-17**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b># FACT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Desjardins Financiere		Assurance salaire	<b>459,30 \$</b>
Caïn, Lamarre, avocats	13 032 017	Frais d'administration, constat	<b>91,98 \$</b>
Matériaux G. Ouellet	113 086	Ressort porte	<b>19,54 \$</b>
CNESST	2 534 980	Avis de cotisation	<b>64,91 \$</b>
PG Solutions	FO08375	Comptes de taxes	<b>224,56 \$</b>

Alimentation St-Damase	344 941	gallettes, serviettes (conf. Presse)	<b>21,31 \$</b>
Alimentation St-Damase	344 915	jus orange (conf. Presse)	<b>5,49 \$</b>
Alimentation St-Damase	19-04-2844	gallettes (conf. Presse)	<b>25,00 \$</b>
Alimentation St-Damase	344 913	batons, verres, eau, lait (conf. Presse)	<b>21,32 \$</b>
Alimentation St-Damase	344 956	crédit lait et jus (conf. Presse)	<b>(6,72 \$)</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>926,69 \$</u></b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE</b>			
Les Pétroles BSL	44 603 330	huile à fournaise	<b>297,18 \$</b>
Alimentation St-Damase	347 150	nourriture chiens	<b>4,36 \$</b>
Sécurité publique	99 386	versement SQ	<b>19 217,00 \$</b>
Les Pétroles BSL	44 434 763	huile Fournaise salle	<b>517,57 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>20 036,11 \$</u></b>
<b>DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION</b>			
Les Prod. Métalliques AT	1445	Pompe à palettes	<b>1 437,19 \$</b>
Les Prod. Métalliques AT	11 422	console PKG, valve à visser	<b>4 170,89 \$</b>
Matériaux G. Ouellet	113 086	boite aux lettres (rang 9 Est)	<b>22,98 \$</b>
Pétroles BSL	44 464 506	Diesel	<b>2 213,07 \$</b>
Pétroles BSL	44 477 173	Diesel	<b>1 560,22 \$</b>
Pétroles BSL	44 434 781	Diesel	<b>1 359,20 \$</b>
Pétroles BSL	44 353 090	Diesel	<b>3 044,70 \$</b>
Pétroles BSL	44 603 358	Diesel	<b>1 377,20 \$</b>
Pétroles BSL	44 514 007	Diesel	<b>919,97 \$</b>
Entreprises Y. D'Astous	4850	hose, fitting, brin	<b>33,12 \$</b>
Carquest	11 338 366 37 2	Washer, bolt	<b>44,84 \$</b>
Carquest	11 338 366 43 6	Wiper	<b>114,69 \$</b>
Carquest	11 338 366 37 1	Flat washer, nut	<b>10,35 \$</b>
Carquest	11 338 366 24 4	Maillon 3/8	<b>23,92 \$</b>
Carquest	11 338 366 15 3	Tiger. Wipper, snap hook	<b>173,28 \$</b>
Carquest	11 338 366 83 0	Collet à muffler	<b>11,59 \$</b>
Carquest	11 338 366 50 5	Tuyau pour muffler	<b>47,72 \$</b>
Carquest	11 338 366 60 4	Scellant, bandage	<b>70,06 \$</b>
La Matapédienne SEC	FC00042118	crédit bearing	<b>(212,70 \$)</b>
La Matapédienne SEC	FC00042032	Bearing assy, reniflard	<b>331,63 \$</b>
La Matapédienne SEC	FC00042049	Bearing assy	<b>212,70 \$</b>
La Matapédienne SEC	FC00042392	réparer bushing avec seal TV145	<b>552,32 \$</b>
Robitaille Équipements	126 839	lame à bite, pointe carbure, boulons	<b>1 129,74 \$</b>
Robitaille Équipements	127 409	chaîne du convoyeur Western	<b>880,71 \$</b>
Ghislain Caron	6	frais de KM 306x.40\$	<b>122,40 \$</b>
Ghislain Caron	7	frais de KM 96x.40\$	<b>38,40 \$</b>
Francis Caron	1	frais de KM 172x.40\$	<b>68,80 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>19 758,99 \$</u></b>
<b>AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Laboratoire BSL	63 309	analyses eau distribué	<b>206,39 \$</b>
Services Agro Mécanique	LA00322	Chlore, retour	<b>303,53 \$</b>
Alimentation St-Damase	340 157	piles	<b>6,89 \$</b>
Laboratoire BSL	63 310	analyses eaux usées	<b>215,35 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>732,16 \$</u></b>

<b>RÉCUPÉRATION ET ORDURES</b>			
Conciergerie d'Amqui	133 695	cuiellette et transport	<b>1 874,38 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>1 874,38 \$</u></b>
<b>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE</b>			
Bibliothèques du Bas-St-Laurent	9874	Feuilles de codes zébrés	<b>31,16 \$</b>
Les Pétroles BSL	44 603 349	huile Fournaise salle	<b>277,10 \$</b>
Alimentation St-Damase	344 801	moppe	<b>6,89 \$</b>
Les Pétroles BSL	44 434 772	huile Fournaise salle	<b>353,98 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>669,13 \$</u></b>
<b>TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Architectes Goulet et Lebel	3276	plans et devis définitifs	<b>5 116,39 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b><u>5 116,39 \$</u></b>
<b>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</b>			<b>43 997,46 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</b>			<b>5 116,39 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DU MOIS</b>			<b><u>49 113,85 \$</u></b>

### **COMPTES PAYÉS AVRIL 2017**

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
<b>SALAIRE BRUT</b>	3 714,08 \$	Administration
<b>Kaléidos</b>	281,69 \$	Renouvellement plan Web
<b>Télus</b>	23,52 \$	Cellulaire
<b>Hydro-Québec</b>	256,57 \$	électricité
<b>Caisse Pop.</b>	4 641,90 \$	immatriculation
<b>TOTAL</b>	<b><u>8 917,76 \$</u></b>	

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

#### **Construction salle communautaire**

#### **Les Architectes Goulet et Lebel**

#### **Facture 3276**

#### **Résolution 75-17**

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture ;

**Attendu que** la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

**Pour ces motifs**, il est proposé Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture No 3276 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 5 116,39 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

#### **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

#### **TECQ 2014-2018**

#### **Résolution 76-17**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé Madame Chantal Gendron et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

**Dépôt montage financier**

**Construction d'une nouvelle salle communautaire**

**Dossier : 557915 PIQM sous-volet 5.1 (RÉCIM)**

**Résolution 77-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité accepte l'estimation des coûts et le financement du projet préparé par Madame D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la construction d'une nouvelle salle communautaire dans le cadre du programme PIQM sous-volet 5.1 (RÉCIM) dossier : 557 915.

Adoptée

**Levée de la réunion**

**Résolution 78-17**

Il est proposé par Mario Gendron de clore la séance à 22 h 10.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire

\_\_\_\_\_  
Colette D'Astous, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Marc Dumont, maire